

## TROUVER UN LOGEMENT ADAPTÉ



### UNE OFFRE LOCATIVE DIVERSIFIÉE

Différentes solutions locatives existent pour répondre à tous les besoins :

- **Les logements sociaux** accessibles depuis la plateforme locative [al-in.fr](http://al-in.fr). Pour prétendre à cette offre, il faut respecter des conditions de revenus et détenir un Numéro Unique d'enregistrement obtenu sur le site [demande-logement-social.gouv.fr](http://demande-logement-social.gouv.fr)
- **Les logements intermédiaires** aux loyers modérés et accessibles sous conditions de revenus. Généralement situés dans des bassins d'emploi, ces logements sont à proximité des transports en commun.
- **Les logements temporaires** au sein de résidences étudiantes, jeunes travailleurs, résidences sociales... Souvent meublés et équipés, ces logements, mobilisables en quelques semaines, sont adaptés aux situations de mobilité.
- **Les logements privés** à loyers maîtrisés, principalement localisés en centre ville et/ou à proximité des transports.



### BON À SAVOIR

Alternants, retrouvez toutes les aides qui vont vous simplifier la vie !

[alternant.actionlogement.fr](http://alternant.actionlogement.fr)

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

\*Dans la limite de 9 mois pour les étudiants et alternants qui entrent dans un logement du parc social.

Visale, AVANCE LOCA-PASS®, AIDE MOBILI-JEUNE® et AIDE MOBILI-PASS® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

## FACILITER VOTRE RECHERCHE DE LOGEMENT



### UN ACCÈS AU LOGEMENT SIMPLIFIÉ

- **Visale**, une garantie gratuite de paiement des loyers et charges, qui couvre toute la durée du bail, dans la limite de 36 mensualités impayées\*. Cette aide qui sécurise et rassure les propriétaires, facilite ainsi votre accès au logement.
- **L'AIDE MOBILI-PASS®**, une solution complète de financement pour faciliter votre mobilité en cas de mutation ou d'embauche, nécessitant un déménagement :
  - une subvention pour financer les frais d'accompagnement à la recherche d'un logement locatif par un opérateur spécialisé de votre choix,
  - un prêt à taux avantageux pour couvrir certaines de vos dépenses.

## EMMÉNAGER SEREINEMENT



### UN ALLÈGÈMENT DE VOS DÉPENSES

- **L'AVANCE LOCA-PASS®**, un prêt sans frais ni intérêt, pour financer le dépôt de garantie demandé par votre propriétaire à l'entrée dans le logement.

### Vous êtes en alternance et avez besoin d'aide pour votre logement ?

- Réduisez votre loyer avec **L'AIDE MOBILI-JEUNE®** : une subvention, jusqu'à 100 € par mois pendant la durée de votre formation.



0970 800 800

De 9h à 18h, du lundi au vendredi  
(Horaires métropolitains - Numéro non surtaxé)

[actionlogement.fr](http://actionlogement.fr)

ActionLogement